

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	19
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	24
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre à dix-neuf heures et trente minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 05 décembre 2024.

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHARRIERE, CHAUVET, SERRANO, BOUTIER, PONSY, LECOQ, Mesdames BOISSET, BONAMI, BOUCHET, KRAWCZYK, TRUILLET, LECOQ, FEURMOUR, DALLONGEVILLE.

ABSENTS : Mesdames BARTHELEMY, CHARRIERE, MORIN, EPAUD et SERIO, Messieurs VALLON, PACIONI et QUERCI

PROCURATIONS : de Monsieur VALLON à Monsieur GERVAIS, de Monsieur PACIONI à Monsieur HAMARD, de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE, de Madame SERIO à Monsieur PONSY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n°01-12-2024 : Décision modificative n° 2 – Budget Principal – Exercice 2024

Monsieur le Maire, rapporteur, expose ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 18-04-2024 du conseil municipal du 4 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu la délibération n° 16-10-2024 du conseil municipal du 24 octobre 2024 relative au vote d'une décision modificative n°1 du budget principal 2024,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 3 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à des virements de crédits afin d'assurer budgétairement certaines décisions intervenues depuis le vote du budget primitif, à savoir la provision du compte 6817 « créances douteuses » et l'encaisse sur les comptes 1335 et 1318 des recettes d'investissement servant à réaliser des immobilisations, selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES			
CHAPITRE - 68		CHAPITRE - 040	
6817 - Dot.prov.dépréc-actufs circulants	23179,64	13935 - Amendes radars	3978,41
TOTAL	23179,64	13918 -Autres subventions	2428
CHAPITRE - 11		TOTAL	6406,61
615221	-10000	CHAPITRE 21	
62268	-13179,64	21318	-6406,61
TOTAL	-23179,64	TOTAL	-6406,61
TOTAL		TOTAL	
		0	
RECETTES			
CHAPITRE - 042			
777 - Recettes subvention	6406,41		
TOTAL	6406,41		
CHAPITRE 013			
6419 - remboursement	-6406,41		
TOTAL	-6406,41		
total		total	
		0	

- D'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au réajustement des chapitres 68, 21, 040, 042, 011 et 013 des sections d'investissement et de fonctionnement, selon le détail du tableau ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait à Clarensac, le 12 décembre 2024.

Le Maire,
Patrick GERVAIS




Le secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 décembre 2024
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 16 décembre 2024